



SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

NOTICE TECHNIQUE

PIECE N°6.2.4

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont de compétence Communautaire. Leur traitement est assuré par le SMIRITOM ZONE NORD.

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue deux fois par semaine et celle des emballages ménagers recyclables s'effectue une seule fois par semaine.

Ces collectes sont réalisées à l'aide de bacs de regroupement installés sur la voie publique. Aujourd'hui, les ordures ménagères résiduelles sont traitées au centre de stockage des déchets ultimes de Bellegarde et y sont acheminés par transport routier après regroupement au quai de transfert situé au lieu dit La Marine sur la commune de La Grand' Combe.

Les emballages ménagers sont eux dirigés vers Cévennes Déchets à Alès où ils sont triés et conditionnés pour traitement dans des usines spécialisées.

Il est à noter l'existence d'une déchèterie à l'Habitarelle, aux Salles du Gardon.